



TERMS AND CONDITIONS OF SERVICE

AGREEMENT TERMS

- Unlimitel is offering Services to the Client, including long distance phone services and/or wholesale VoIP services and/or Internet Services.
- By this Agreement, the Client agrees to subscribe to the Service(s), and Unlimitel agrees to provide the Services subject to the terms and conditions in this Agreement.
- Services and Equipment provided by Unlimitel under this agreement may be used for lawful business purposes only.
- The Client is responsible for ensuring that any service provided by the Client through the use of the Services provided by Unlimitel satisfies the terms and conditions in this agreement and all other applicable regulations (i.e. CRTC regulations and applicable legislation).
- Unlimitel will not enable the Client's Account and Services until full payment is received from the Client.
- Unlimitel remains the sole owner of the long distance phone, VOIP and Internet services, including all telephone numbers and numbers and addresses for other Services (i.e. IP addresses etc.).
- This agreement becomes effective on the date that the Client's Account is activated.

CLIENT OBLIGATIONS

- The Client is responsible for proper access and ethical use and agrees to obey rules and regulations of system usage as may be imposed by Unlimitel.
- The Client will indemnify Unlimitel and compensate for any loss and harm suffered by improper or abusive use of the Services.
- The Client is responsible for all charges for Services subscribed to, regardless of who used the Services. The Client is solely responsible in the event of charges arising from the fraudulent use of Service and/or Equipment by a third party.
- The Client will use the phone services only for "voice". No modem connection will be allowed.
- The Client is responsible to provide basic or enhanced 911 emergency services to its VoIP users, subject to applicable CRTC regulations. Unlimitel offers the basic 911 emergency service to our clients. Unlimitel also offers E911 (enhanced) upon request.

UNLIMITEL'S RIGHTS

1. Unlimitel will not provide access and Services to any Client that does not provide accurate account and billing information.
2. Unlimitel reserves the right to change conditions and terms of this service agreement by notifying the Client in writing or by email at least 30 days in advance of the effective date of the change. By using the service after the effective date, the Client agrees with the new terms and conditions. If the Client does not agree with the new terms and conditions, the Client may cancel this agreement by giving Unlimitel proper written notice, 15 days in advance of the effective date.
3. Unlimitel reserves the right to revoke access to Clients for fraudulent use and/or abusive conduct of the services or for non-payment of the service.
4. Unlimitel will not be responsible for any virus, worms, unwanted emails, or long distance charge(s) that the Client may incur through the improper use of Services.
5. Unlimitel does not warrant that the Services will be uninterrupted, error free or that the functions will meet the specific requirements of the Client. Maintenance work will be completed between 12:00a.m. and 7:00a.m. Unlimitel will not be liable for any damages incurred in connection with the use or inability to use the services.
6. Unlimitel is not responsible for the quality of the phone lines and Services or any connection problems or other issues caused by the Services provided.
7. Unlimitel will not reimburse or credit the Client if the Client wishes to cancel his/her contract before the renewal date or if Unlimitel revokes access for fraudulent or abusive use or non-payment.
8. Unlimitel will not reimburse or credit any charges that the Client may have if the service is down.

SERVICE FEES. PAYMENT. INVOICE

1. Payment for Services provided by Unlimitel may be made in the form of cash, money order, Debit Card, Visa or MasterCard. No payment can be made at a bank, at an ATM or by the Internet.
2. A \$25.00 fee will be charged to the Client for each cheque returned for any reason and service will be immediately suspended until full payment is received.
3. Payment must be received by Unlimitel before or on the due date. Late and/or additional charges may be applied and Service access may be suspended if payment is not received by the due date. By paying the invoice for the Services subscribed to, the Client agrees that his/her contract is renewed automatically for the period equivalent to the amount paid.

CANCELLATION

- If notification is not received from the Client before the renewal date, Unlimitel will renew the contract for the equivalent period (automatic credit card payment).

Proprietary and Confidential



- The Client must contact Unlimitel 15 days before renewal date if he/she wishes to modify or cancel his/her contact.

THIS AGREEMENT SHALL BE GOVERNED BY AND CONSTRUED ACCORDING TO THE LAWS IN FORCE IN THE PROVINCE OF ONTARIO.

MODALITÉS DE L'ENTENTE

- Unlimitel offre des services au client, dont des services téléphoniques interurbains et (ou) des services VoIP en gros, ou des services Internet.
- En vertu de cette entente, le client convient de s'abonner au(x) service(s), et Unlimitel convient de fournir les services en vertu des modalités de cette entente.
- Les services et l'équipement fournis par Unlimitel dans le cadre de cette entente peuvent être utilisés à des fins commerciales légitimes seulement.
- Le client est responsable de s'assurer que tout service fourni par le client par l'entremise de l'utilisation des services fournis par Unlimitel se conforme aux modalités de cette entente et de toute autre règle applicable (p. ex., réglementation du CRTC et lois applicables).
- Unlimitel n'activera pas le compte et les services du client avant que le paiement intégral ait été reçu de la part du client.
- Unlimitel demeurera le seul et unique propriétaire des services téléphoniques interurbains, VoIP et Internet, y compris tous les numéros de téléphone et numéros et adresses des autres services (p. ex., adresses IP).
- Cette entente entre en vigueur à la date à laquelle le compte du client est activé.

OBLIGATIONS DU CLIENT

- Le client est responsable de l'accès approprié et de l'utilisation conforme à l'éthique, et convient de se conformer aux règles d'usage du système pouvant être imposées par Unlimitel.
- Le client indemnifiera Unlimitel pour toute perte ou tout dommage causés par une utilisation inappropriée ou abusive des services.
- Le client est responsable de tous les frais des services auxquels il est abonné, sans égard à qui a utilisé les services. Le client est entièrement responsable des frais découlant d'un usage frauduleux des services et de l'équipement par un tiers.
- Le client utilisera les services téléphoniques uniquement pour les communications vocales. Les connexions de modems ne sont pas permises.
- Le client est responsable de fournir des services 911 de base ou rehaussés à ses utilisateurs du service VoIP, en vertu des règlements applicables du CRTC. Unlimitel offre le service d'urgence 911 de base à nos clients. Unlimitel offre également le service E911 (rehaussé) sur demande.

DROITS D'UNLIMITEL

9. Unlimitel ne fournira pas l'accès et les services à tout client qui ne donne pas de renseignements précis au sujet du compte et de la facturation.
10. Unlimitel se réserve le droit de modifier les modalités de cette entente de service en signalant tout changement par écrit ou par courriel au client au moins 30 jours avant l'entrée en vigueur du changement. En utilisant les services après la date d'entrée en vigueur des changements, le client convient des nouvelles modalités. Si le client ne convient pas des nouvelles modalités, le client peut annuler cette entente en donnant un avis écrit approprié à Unlimitel 15 jours avant la date d'entrée en vigueur.
11. Unlimitel se réserve le droit de révoquer l'accès aux clients pour cause d'utilisation frauduleuse ou de conduite abusive des services, ou encore pour le non-paiement des services.
12. Unlimitel ne sera aucunement responsable des virus, vers, courriels indésirables ou des frais d'interurbain que le client pourrait encourir dans le cadre d'un usage inapproprié des services.
13. Unlimitel ne garantit aucunement que les services seront ininterrompus, sans erreur, ou que les fonctions combleront les exigences particulières du client. Les travaux d'entretien seront effectués entre minuit et 7 h. Unlimitel ne sera aucunement responsable des dommages liés à l'utilisation ou à l'impossibilité des services.
14. Unlimitel n'est aucunement responsable de la qualité des lignes téléphoniques et des services et de tout problème de connexion ou autre problème causé par le service fourni.
15. Unlimitel ne remboursera pas le client ni ne lui remettra de crédits si le client désire annuler son contrat avant la date de renouvellement ou si Unlimitel révoque l'accès pour cause d'utilisation frauduleuse ou abusive ou encore pour non-paiement.
16. Unlimitel ne remboursera pas les frais au client ni ne lui remettra de crédits pour les frais en cas de panne du service.

FRAIS DE SERVICE, PAIEMENT, FACTURE

Proprietary and Confidential



Unlimitel

1. Le paiement pour les services fournis par Unlimitel peut être fait sous forme d'argent comptant, de mandat, de paiement par carte de débit ou de paiement par carte de crédit Visa ou MasterCard. Aucun paiement ne peut être fait dans une banque, à un guichet bancaire automatique ou sur Internet.
2. Des frais de 25,00 \$ seront imputés au client pour chaque chèque refusé pour quelque raison, et le service sera interrompu jusqu'à ce que le paiement intégral ait été reçu.
3. Le paiement doit être reçu par Unlimitel avant la date d'échéance ou à celle-ci. Des frais de retard et (ou) autres frais additionnels pourraient s'appliquer et l'accès au service pourrait être suspendu si le paiement n'est pas reçu d'ici la date d'échéance. En payant la facture pour les services auxquels il est abonné, le client convient que son contrat sera renouvelé automatiquement pour la période équivalant au montant payé.

RÉSILIATION

- Si aucun avis n'est reçu de la part du client avant la date de renouvellement, Unlimitel renouvellera le contrat pour la période équivalente (paiement automatique par carte de crédit).
- Le client doit contacter Unlimitel dans les 15 jours précédant le renouvellement s'il désire modifier ou résilier son contrat.

CETTE ENTENTE EST RÉGIE ET INTERPRÉTÉE EN VERTU DES LOIS EN VIGUEUR DANS LA PROVINCE DE L'ONTARIO.

I accept the terms and conditions / J'accepte les modalités : _____

Date: _____